



Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-87

Ottawa, le 7 septembre 2005

Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 12 octobre 2005.

Article Requérante et endroit

1. **International Harvesters for Christ Evangelistic Association Inc.** (CITA-FM)
Moncton et Sussex (Nouveau-Brunswick); Amherst (Nouvelle-Écosse)
2. **Corus Premium Television Ltd.**
(CING-FM)
Hamilton (Ontario)

1. **Moncton et Sussex (Nouveau-Brunswick); Amherst (Nouvelle-Écosse)** **No de demande 2005-0240-3**

Demande présentée par **International Harvesters for Christ Evangelistic Association Inc.** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CITA-FM Moncton (Nouveau-Brunswick).

La titulaire propose d'ajouter des émetteurs FM à Sussex (Nouveau-Brunswick) et à Amherst (Nouvelle-Écosse) pour diffuser la programmation de CITA-FM, une station qui offre un service de musique chrétienne, afin de desservir les communautés de Sussex et Amherst.

L'émetteur à Sussex serait exploité à la fréquence 107,3 MHz (canal 297FP) avec une puissance apparente rayonnée de 48 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 64 mètres).

L'émetteur à Amherst (Nouvelle-Écosse) serait exploité à la fréquence 99,1 MHz (canal 256FP) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 21 mètres).

La titulaire propose également de modifier légèrement le périmètre de rayonnement autorisé de CITA-FM en déplaçant l'émetteur et en augmentant la hauteur de l'antenne.

Adresse de la titulaire :

981, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1G9
Télécopieur : (506) 854-8609
Courriel : jefflutes@rogers.com

Canada

Examen de la demande :

428, rue Lutz
Moncton (Nouveau-Brunswick)

461, chemin Snider Mountain
Snider Mountain (Nouveau-Brunswick)

236, rue Church
Amherst (Nouvelle-Écosse)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Hamilton (Ontario)**
No de demande 2005-0675-1

Demande présentée par **Corus Premium Television Ltd.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CING-FM Hamilton.

La titulaire propose de diffuser principalement un service en langue tamile en se servant d'un canal du système d'exploitation multiplex de communications secondaires (EMCS). La programmation diffusée par un EMCS ne peut être captée au moyen d'équipement radio conventionnel et requiert l'utilisation d'un récepteur spécial.

Adresse de la titulaire :

Corus Entertainment Inc.
Place BCE, Tour Bay-Wellington
181, rue Bay, bureau 1630
Toronto (Ontario)
M5J 2T3
Télécopieur : (416) 642-3779
E-Mail : ruth.schreier@corusent.com

Examen de la demande :

PolarMedia Corp.
174, promenade Shropshire
Toronto (Ontario)

et

CINF-FM
875, rue Main
Bureau 900

Hamilton, Ontario

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

12 octobre 2005

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié

pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Important

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : (819) 997-2429 – ATS: 994-0423
Télécopieur : (819) 994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997
Télécopieur: (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : (416) 952-9096

Édifice Kensington
275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : (204) 983-6306 – ATS: 983-8274
Télécopieur : (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : (604) 666-2111 – ATS: 666-0778
Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PFD ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>